

INFORMATION

À l'attention des familles fréquentant un accueil de loisirs du territoire de l'Aillantais

Madame, Monsieur,

Notre territoire accueille vos enfants de 3 à 11 ans révolus en périscolaire et en extrascolaire au sein de cinq structures associatives et une communale, conventionnées avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne.

En 2019, une grille tarifaire commune à toutes ces structures avait été élaborée conjointement avec les centres de loisirs et la communauté de communes de façon à harmoniser les tarifs sur l'ensemble du territoire de l'Aillantais tout en tenant compte du coefficient familial.

Depuis cinq ans ces tarifs n'ont pas évolué, mais malheureusement, malgré les efforts financiers des centres et l'augmentation croissante des subventions versées par la communauté de communes, les coûts de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs ne cessent de croître sous les effets de la conjoncture.

C'est pourquoi les centres de loisirs conventionnés CAF en concertation avec les élus de la communauté de communes ont décidé d'une augmentation calculée au plus juste des tarifs, applicables à compter du 1^{er} juillet 2023* afin de pérenniser l'équilibre financier des structures et continuer d'offrir à vos enfants un service de qualité.

Il est tout de même à noter que malgré cette augmentation, les tarifs des centres de loisirs de l'Aillantais restent inférieurs aux tarifs des territoires périphériques.

Nous sommes convaincus que vous mesurerez la nécessité de cette hausse, inéluctable pour garantir un fonctionnement optimum des centres de loisirs et permettre une offre de garde de qualité pour vos enfants et surtout un lieu d'éveil et d'accompagnement éducatif.

Bien cordialement

Les centres de loisirs conventionnés CAF
et les élus de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne

***Nouveaux tarifs au dos**